

Axe n°5 :
Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action 5.3

Compléter l'analyse de l'exposition aux risques sur les petits bassins versants côtiers

Objectif

Poursuivre la caractérisation des enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux exposés au risque inondation sur les secteurs déficitaires en connaissances (il s'agit des petits bassins versants côtiers au sud du territoire) à travers la réalisation d'un diagnostic des enjeux ;

Collecter l'information nécessaire à la prise en compte de l'instruction gouvernementale du 31/12/2015 relative aux campings et aux parkings souterrains ;

Préparer les éléments nécessaires aux analyses économiques de justification du programme d'actions suivant.

Description de l'action

Le diagnostic du territoire a montré que :

- La connaissance à la fois des aléas et des enjeux est hétérogène. En effet, cette connaissance est complète sur les territoires couverts par le contrat de rivière et le PAPI d'intention du Préconil qui constituent les principaux bassins versants à risque, mais **reste succincte** sur les petits bassins versants côtiers (de St-Tropez au Rayol-Canadel).
- Les solutions structurantes de réduction des aléas sur les petits bassins côtiers seront plus limitées. La réduction de la vulnérabilité passe, outre l'amélioration des dispositifs d'alerte et de gestion de crise, par la réduction de l'exposition des enjeux aux risques.

Au travers de cette action, ce PAPI vise donc :

- Tout d'abord à améliorer cette connaissance de la vulnérabilité des enjeux sur les secteurs déficitaires en connaissance ;
- Réaliser ensuite sur le territoire non couvert par l'action 5.1, une étude globale pré-opérationnelle sur les différents enjeux, y compris l'habitat individuel, en vue de recommander des mesures de réduction par typologie de bâtiments.

Les secteurs visés par cette action sont les baies de Cavalaire, de Pampelonne, de Saint-Tropez.

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience à l'inondation

Orientation stratégique :
Réduire la vulnérabilité du bâti et des équipements

Localisation

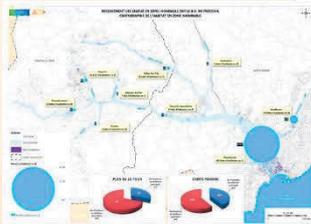
Baies de Cavalaire, de Pampelonne, de Saint-Tropez

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G03 : Améliorer la résilience des territoires

Thème prioritaire concerné :
Réduction de la vulnérabilité

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



1/ Poursuite de la caractérisation de la vulnérabilité des enjeux

La présente action a pour objectif de recenser et d'analyser précisément l'exposition des enjeux au risque inondation sur les bassins versants non étudiés. Le recensement des enjeux doit ainsi permettre l'identification de la totalité des enjeux exposés aux inondations (par débordement de cours d'eau, submersion marine) en s'appuyant sur les méthodes classiques préconisées par le CEPRI :

- Caractérisation par la compilation d'informations sur les catégories d'enjeux (habitat, activités économiques et agricoles ainsi que les équipements publics, établissements sensibles et participant à la gestion de crise, infrastructures et réseaux, eau potable et assainissement). A ces catégories tangibles, s'ajouteront le recensement des enjeux environnementaux et du patrimoine culturel.
- Cartographie de l'occupation des sols en soulignant ces différentes catégories avec une mutualisation des cartographies entre différents acteurs du territoire.

L'analyse s'appuiera sur les résultats des études existantes et prévues à l'axe 1 et de l'étude BRGM sur le risque de submersion marine.

Au regard de l'instruction gouvernementale du 31/12/2015, une attention particulière sera notamment portée au recensement des campings et des niveaux inférieurs du bâti (parkings, caves, ...).

La connaissance des enjeux issue de cette action servira de base pour d'une part, compléter le diagnostic de vulnérabilité en vue de l'élaboration du plan d'actions du PAPI suivant (action 0.1) et d'autre part, l'élaboration de la stratégie de réduction de la vulnérabilité des petits bassins côtiers (2^{ème} partie de l'action).

A cet effet, il s'agira de :

- rassembler les éléments de calcul des dommages (surface du bâti, hauteur du 1^{er} plancher pour l'habitat, localisation et nombre de salariés pour les entreprises, populations impactées...),
- fournir les fonctions d'endommagement représentatives de chaque catégorie d'enjeux,
- pour certains éléments, en particulier les voiries ou les réseaux d'eau potable et d'assainissement, il s'agira de collecter auprès des gestionnaires le coût de remise en état afin d'avoir des éléments économiques sur l'endommagement de telles structures.

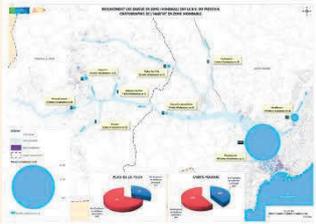
Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

2/ Etude pré-opérationnelle de réduction de vulnérabilité

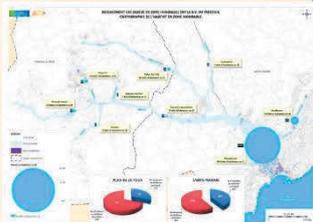
L'objectif opérationnel de l'action sera de :

- **Recenser les bâtiments vulnérables** en fonction des emprises de zone inondables par ruissellement, débordement de cours d'eau et submersion marine (définir les côtes des entrées de bâtiments, la vulnérabilité en fonction du type d'aléa) ;
- **Etablir une typologie** des bâtiments (individuel, collectif, parkings, commerce, établissement sensible, ERP,...) ;
- **Bâtir une stratégie** de réduction de vulnérabilité : définir les modalités de protection à prescrire par catégorie d'enjeux y compris les habitats individuels, selon leur localisation. Enfin, pour les enjeux les plus exposés aux risques, des solutions de délocalisation pourront être proposées dans cette action (comme le déplacement d'activités économiques ou le gel foncier de secteurs soumis aux risques) ;
- **Identifier les prescriptions** à intégrer dans les documents d'urbanisme ;
- **Etablir le chiffrage des mesures de réduction de vulnérabilité** en s'appuyant sur les coûts des travaux à réaliser dans le cadre de l'action 5.1 ;
- **Identifier le montage** juridique et les dispositifs contractuels et financiers pour permettre le déploiement des mesures de réduction de vulnérabilité dans le cadre du PAPI suivant. Ce volet consistera à concerter avec les communes et les autres acteurs publics (région, département, ANAH) pour mettre en place un partenariat afin d'aider financièrement les particuliers à s'équiper de dispositifs de réduction de vulnérabilité. Le partenariat pourrait par exemple prendre la forme d'une convention dans le cadre du montage d'un PIG (Projet d'Intérêt Général), ou bien d'un volet spécifique inondation dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'habitat si le cas se présente, ou tout autre dispositif contractuel.

Cette action permettra ainsi de dimensionner le programme d'actions de réduction de vulnérabilité du programme PAPI suivant, en prenant aussi en compte le bilan des actions de réduction de vulnérabilité engagées sur les secteurs prioritaires du PAPI 1 (diagnostics et accompagnement pour les travaux sur les bassins de la Gisle, Préconil, Bourrian-Bélieu) (actions 5.1 et 5.2).



Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Déroulement des opérations

Durée globale : 2 ans

**Montant estimatif :
100 000 € HT**

**Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
CCGST**

Partenaires techniques :
*services de l'Etat, services
techniques des communes,
chambres consulaires*

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission PAPI de la CCGST (Cf. action 0.2), appuyé par un AMO (action 0.3) pour la définition du cahier des charges de l'étude, lancement de la consultation, suivi et coordination de l'étude. Les chambres consulaires seront sollicitées (CCI et Chambre d'Agriculture) pour les enjeux économiques et agricoles, le Département pour les infrastructures routières. (Cf. action 0.3).

Échéancier prévisionnel

Cette action sera lancée en parallèle de l'action 1.8 qui vise à améliorer la connaissance de l'aléa hydraulique des petits côtiers. Elle s'appuiera aussi sur la cartographie de l'aléa réalisée dans les études hydrauliques des schémas pluviaux révisés (voir action 4.4). Elle est programmée au cours des années 1 et 2 (2020 – 2021).

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Poursuivre l'analyse de l'exposition aux risques des enjeux du territoire	CCGST	50 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
			25 000 €	0 €		0 €	25 000 €
Stratégie de réduction de vulnérabilité des secteurs urbains des petits bassins côtiers	CCGST	50 000 €	50 %	0%		0 %	50 %
			25 000 €	0 €		0 €-	25 000 €
TOTAL (€ HT)		100 000 €	50 000 €	-		-	50 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Rapport d'étude